



## Assemblée Générale Ordinaire

Vendredi 2 mai 2025 /17h00

### PROCURATION

Extrait de l'article 24 des Statuts, concernant les procurations aux Assemblées Générales de l'Association : "... Chaque membre présent peut représenter son conjoint, son père, sa mère, ses enfants de plus de dix-huit ans et ses frères et sœurs, sans limitation du nombre de personnes représentées, lui ayant donné procuration et étant à jour de leurs cotisations... Chaque membre présent peut également représenter deux autres membres, ne faisant pas partie de sa famille, lui ayant donné procuration..."

**A déposer ou transmettre** par courrier ou mail  
(associationsportive@chantaco.com) au bureau de l'Association Sportive du  
Golf de Chantaco  
**au moins deux jours avant l'Assemblée soit le mercredi 30 avril à 17h00.**

Je soussigné(e) :

Nom, prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

membre de l'Association, constitue pour mandataire, sans faculté de  
substitution, Mr. / Mme / Mlle :

\_\_\_\_\_

Lien de Parenté :

\_\_\_\_\_

Demeurant: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus indiquée.

**Signature du membre**

(A faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »).